

Programme de Rénovation Urbaine des Clairs-Soleils - Participation des habitants - Convention avec la Maison des Jeunes et de la Culture - Versement de subventions

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Le Conseil Municipal a adopté le 22 juin 2006 une convention triennale fixant les conditions dans lesquelles la Maison des Jeunes et de la Culture de Besançon - Clairs-Soleils anime et réalise des actions de communication et de participation des habitants autour du Programme de Rénovation Urbaine (PRU) de Clairs-Soleils.

Ces interventions s'inscrivent notamment dans le champ d'action mis en œuvre par la MJC au titre de son agrément de centre social délivré par la CAF.

Ainsi, la Ville de Besançon a versé chaque année une subvention de 22 850 € à la Maison des Jeunes et de la Culture au titre du Programme de Rénovation Urbaine pour soutenir des actions d'accompagnement des habitants autour des transformations du quartier et de l'appropriation du projet.

En contrepartie de cette subvention, la Ville a bénéficié des subventions de l'ANRU et de Grand Besançon Habitat, à hauteur de 25 % chacune.

Nous sommes arrivés au terme de la convention PRU entre la Ville, l'ANRU et les autres partenaires financiers. La MJC poursuit ses actions de communication et d'accompagnement sur le terrain.

Il est proposé aujourd'hui d'adopter une nouvelle convention pour l'année 2009 avec l'association concernée. Cette convention présente les actions que l'association entend engager au cours de l'année et définit les conditions dans lesquelles la Ville de Besançon participe au financement du programme d'actions.

Maison des Jeunes et de la Culture de Besançon - Clairs-Soleils

La MJC de Clairs-Soleils met en œuvre et anime des actions de communication et d'accompagnement du processus de transformation du quartier à destination des habitants.

A ce titre, elle anime un atelier urbain qui réunit régulièrement les partenaires de terrain pour partager l'information et construire des actions en concertation avec les habitants du quartier, les partenaires étant des relais des publics qu'ils rencontrent dans leurs missions.

La MJC finance et coordonne également deux projets mémoires :

- Constitution d'un album photographique sur le quartier depuis sa construction, avec travail d'écriture et valorisation artistique. Une édition est en cours d'élaboration pour paraître à l'occasion de l'ouverture de la nouvelle bibliothèque
- Soutien de l'Association AGBEC pour des prises de vue et de son des entretiens avec les habitants. Les premières vidéos sont visibles sur le site Internet de l'AGBEC.

Par ailleurs, la MJC organise et encadre des animations mises en place lors d'évènements marquants tels que les premières pierres, les inaugurations, etc.

Elle participe à l'organisation de l'accueil des nouveaux habitants pour favoriser leur intégration dans le tissu social du quartier.

Elle s'inscrit également dans un travail pédagogique de sensibilisation aux questions relatives au renouvellement urbain et à l'environnement en direction d'un public scolaire : volonté d'investir un groupe d'enfants dans l'aménagement du parc, participer à son appropriation et à sa préservation.

Compte tenu des actions qu'elle développe, la Ville est appelée à verser à la MJC une subvention de 22 850 €.

La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au BP 2009 au chapitre 65.824.6574.3606 sce 30100.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à en décider et en cas d'accord à :

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention 2009 avec l'association Maison des Jeunes et de la Culture,

- verser la subvention Ville d'un montant de 22 850 € à l'Association Maison des Jeunes et de la Culture de Besançon - Clairs-Soleils pour l'année 2009.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. GHEZALI n'a pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 9 mars 2009.